

Arrêté N° 2023-188

La Présidente de l'Université Lyon 2,

Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L712-2, L613-3, L613-4, R613-32 et suivants relatifs à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur ;

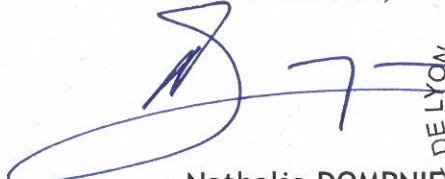
Arrêté :

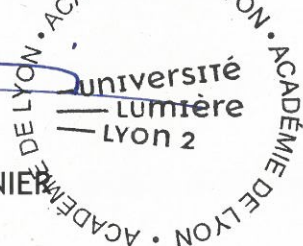
Article 1 : Le jury de validation des acquis de l'expérience relatif au master sciences de l'éducation et de la formation - métier de l'insertion et de la formation des adultes est constitué conformément au tableau joint au présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté prend effet à sa date de signature.

Fait à Lyon, le 15/06/2023

La Présidente,


Nathalie DOMPNIER



ACADÉMIE DE LYON • ACADÉMIE DE LYON • ACADÉMIE DE LYON •
UNIVERSITÉ
— LUMIÈRE
— LYON 2

COMPOSITION DU JURY DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

ANNEE 2022 - 2023

Intitulé exact du diplôme :

Master sciences de l'éducation et de la formation

Métier de l'insertion et de la formation des adultes

	Nom, prénom	Qualité :
Président du jury	Thierry BOUCHETAL	mcf
Enseignant-chercheur Titulaire	Marc GUIGNARD	mcf
Enseignant-chercheur Titulaire	Hélène CROCE SPINELLI	mcf
Professionnel Titulaire	Catherine HUET	Consultante accompagnement - Formatrice
Professionnel Titulaire	Safa RACHEDI	Consultant accompagnement au changement